



Restitution de la caution (dépôt de garantie)

Par **hedia**, le **14/03/2008** à **16:39**

Bonjour,rrnJe suis locataire d'un meublé depuis un an, le contrat sera résilié dans un mois (avec remise du préavis). Je souhaite savoir s'il est possible d'exiger la restitution de la caution, immédiatement après la libération des lieux restés neufs.rnCar dans la mesure où je suis étudiante sans revenu, il y a un besoin urgent de récupérer cette somme d'argent.rnrnMerci de m'éclairer sur ce point.